

## Quand la listéria engorge les urgences

Notre attention a été attirée sur le fait qu'une mère famille a dû conduire à l'hôpital Jean Verdier un de ses enfants qui avait consommé un Kinder et présentait une très forte fièvre. Arrivée à 21h aux urgences pédiatriques, qu'elle ne fut pas sa surprise de constater qu'une quarantaine d'enfants attendait pour les mêmes symptômes.

Un tel engorgement avait déjà été signalé au moment de la crise sanitaire covid 19 qui a révélé au citoyen lambda l'état de souffrance du milieu hospitalier et plus particulièrement d'un système de santé au-delà de la seule difficulté de trouver un généraliste ou un spécialiste.

Les différentes mesures gouvernementales n'ont pas été seulement mises en place pour protéger la population, mais pour éviter une pression sur les hôpitaux trop forte. Chacun a pu constater les effets du démantèlement des hôpitaux et du désert médical lors de la crise COVID à travers sa propre expérience ou celle d'un proche. Car ce n'est pas la faute « à Voltaire » et encore moins de votre médecin si ce dernier n'a pu vous recevoir parce qu'il était occupé par des patients COVID, si votre opération a été déprogrammée parce que les lits étaient réquisitionnés par les patients COVID.

Bref, il n'est pas question ici de refaire l'historique de ces deux années. Mais l'actualité de ces derniers jours relatant les contaminations par les œufs KINDER et les

pizzas BUITONI, les fromages nous poussent à nous interroger.

Deux scénariis « catastrophiques » peuvent être imaginés mais potentiellement réels compte tenu des années que nous venons de traverser :

- Premier scénario : comment aurait été accueilli les enfants intoxiqués alors que la crise COVID était au plus haut ? Qui aurait été pris en charge ? Qui aurait été soigné ? mis de côté
- Deuxième scénario : comment seraient-ils accueillis de nos jours avec une pénurie toujours importante de lits et de personnel

Certes le curseur est poussé, mais à bon escient pour aller plus loin dans la réflexion : qu'est ce qui a été proposé ou réalisé depuis la crise sanitaire pour améliorer le système de santé hospitalier ?

A l'évidence pour éviter que ces situations se reproduisent à la moindre contamination /épidémie n'est-il pas urgent comme l'UDAF 93 ne cesse de le rappeler dans les différentes instances où elle représente les usagers du système de santé que les décisions de soutien prises dans le cadre du plan de zonage de l'implantation de médecins de ville soient rapidement mises en exécution tout comme les aides municipales pour leur installation en particulier en ce qui concerne la mise à disposition de locaux.

### **Association TIPI : calendrier des activités mai/juin**

**11 mai** : sur le thème de la fête des carpes du Japon, lecture et activités manuelles à partir de 9h30 dans la serre pédagogique du grand parc, gratuit et ouvert à tous

**14 mai**, peps café dans la bibliothèque Persépolis à St Ouen à 10h. C'est un café des parents sur le thème de l'autonomie de l'enfant, gratuit et ouvert à tous

**22 mai** : journée de la non violence éducative à Mains d'Oeuvres, grande journée enfants parents sur le thème de la coopération, de 14h à 18h, gratuit ouvert à tous

**5 juin** : vide grenier jeunesse dans la rue Bachelet à St Ouen en partenariat avec le café associatif le Joli Mai de 13h à 18h, gratuit, ouvert à tous

**Contact** : [association.letipi@gmail.com](mailto:association.letipi@gmail.com)

Depuis plusieurs années **l'Association Nocéenne des Familles** organise un vestiaire permettant à des personnes en situation de précarité ou à des familles en difficulté financière de trouver des vêtements de seconde main mais en parfait état d'usage une telle action participant également à la lutte anti-gaspi.

Cette année pour répondre à encore plus de besoins liés à la pandémie et à l'arrivée de nombreuses familles ayant fui la guerre en l'UKRAINE l'association de Neuilly sur Marne a élargi son offre grâce à l'apport d'habits leur ayant été adressé par d'autres associations familiales de la Seine saint Denis ou par des professionnels de l'UDAF

Ainsi, à nouveau les associations familiales ont fait preuve de réactivité et de solidarité

**Coordonnées de l'association et du vestiaire** : 80, avenue du 8 mai 1945 93330 Neuilly-sur-Marne. 01 43 00 94 08

**ENFANCE ET FAMILLES D'ADOPTION** : café/débat du 09 avril "Comment passer de l'obéissance à la coopération ? » animée par Valérie Clérice

Ce fut très chaleureux, avec beaucoup d'échanges entre parents et futurs parents (le temps imparti fut largement dépassé, tellement les débats étaient passionnants). Il en ressort que les parents s'épuisent à se faire obéir de leurs enfants et cherchent d'autres façons de les élever que celles utilisées par leurs propres parents (système de punitions/récompenses). Mais il est parfois difficile de sortir d'un modèle... Sécurité affective, attachement, empathie, apprentissages, épuisement parental, solutions et astuces pour sortir de l'autorité "à l'ancienne" et rechercher la coopération des enfants furent les thèmes abordés tout au long de ce café/débat bien convivial.

Plusieurs rendez-vous sur la non violence éducative auront lieu entre le 20 avril et le 30 mai (visioconférence, ateliers...) vous pouvez contacter [graines2savoirs@gmail.com](mailto:graines2savoirs@gmail.com)

## LE MOT DE LA COMMISSION SANTE

Les représentants des usagers ont la possibilité de rédiger « le projet des usagers ». Ceci n'est pas obligatoire, mais si le projet n'est pas écrit, il faudra justifier de son absence auprès de l'Agence Régionale de Santé.

Aussi la commission de santé a décidé de travailler sur des positions communes aux représentants des usagers de l'UDAF en partant de situations vécues dans les

établissements où ils siègent. Il s'agira de proposer des actions afin de pallier aux dysfonctionnements rencontrés par les patients eux-mêmes.

N'hésitez pas à faire nous part de vos témoignages

### La personne qualifiée

Les diverses situations, souvent dramatiques, vécues par des résidents en EHPAD mises en évidence ces derniers temps sont l'occasion de rappeler que la loi du 2 janvier 2002 prévoit « que toute personne, ou son représentant légal, prise en charge en établissement social ou médico-social peut en vue de l'aider à faire valoir ses droits faire appel à une Personne Qualifiée »

De par les fonctions qui lui sont ainsi octroyées la Personne Qualifiée est particulièrement attentive à l'effective fourniture contractuelle des prestations hôtelières et à la continuité des soins, au respect de l'intégrité et à la sécurité des résidents, à l'accès à l'information continue quant à sa prise en charge et au bon exercice d'un accompagnement individualisé

La Personne Qualifiée est une bénévole à l'écoute des difficultés rencontrées par le plaignant ou sa famille, elle l'éclaire sur ses droits fondamentaux, peut rencontrer les responsables de l'établissement et accompagner les parties dans une démarche d'amélioration des relations humaines et des services offerts

C'est ainsi que le référent santé de l'UDAF a été par arrêté conjoint de l'ARS, du Préfet et du Président du Conseil Départemental a été nommé Personne Qualifiée pouvant intervenir en tant que conciliateur lors de difficultés rencontrés par les usagers des établissements d'accueil de personnes âgées ou handicapées.

Tout naturellement ses coordonnées doivent être indiquées dans le livret d'accueil et tenues à disposition par la structure d'accueil et les associations agréées ont tout intérêt à vulgariser cette possibilité de recours

De même il apparaît de plus en plus nécessaire qu'elles incitent les familles dont l'un des membres réside en EHPAD à s'investir dans les élections des représentants des usagers et à s'engager au sein des Conseils de la Vie Sociale de chaque établissement car bien des conditions de vie peuvent y être exprimées, débattues et améliorées au bénéfice du plus grand nombre

Contact avec Lucien Bouis par mail [lbouis@wanadoo.fr](mailto:lbouis@wanadoo.fr)

## LE MOT DE LA COMMISSION DE LA VIE ASSOCIATIVE

**Mercredi 23 mars 2022** s'est tenue la troisième réunion préparatoire à la journée des familles. Prévues le samedi 11 juin (possibilité d'être en extérieur). Cette réunion a vu une participation plus importante des associations.

Il a été confirmé le programme suivant : spectacle interactif « si on parlait des écrans » avec Mme Dombel, psychoclinicienne, qui jouera des saynètes de la vie quotidienne avec

son fils, des ateliers animés par les associations APGL (lecture), SO Chay (animation bébés, train, maquillage, barbe à papa), AFL LIVRY (quizz sur la laïcité et le droit des enfants), UFAL (jeux sur la laïcité).

Une fresque réalisée par les enfants, des crêpes pour le goûter.

Vous pouvez d'ores et déjà nous faire part de vos intentions de participation pour votre association auprès Nadia MAAMRI : [nmaamri@udaf93.fr](mailto:nmaamri@udaf93.fr) / 01 49 35 68 35.

**Notez bien la prochaine réunion : le mercredi 18 mai à 18h30**

## LA MÉDAILLE DE LA FAMILLE



Adrien Taquet, secrétaire d'Etat chargé de l'Enfance et des Familles, remettait le mercredi 16 mars 2022 au Palais de l'Élysée les médailles de l'Enfance et des Familles en présence du Président de la République et de son épouse Madame Brigitte Macron.

A cette occasion, Monsieur Mustafa OUAICHA, administrateur de l'UDAF de Seine Saint Denis, a été distingué. Il était accompagné de son épouse, Priscille, également médaillée, et de leurs trois jeunes enfants.

Le Président Monsieur MACRON échangea longuement sur l'engagement de Madame OUAICHA, infirmière à l'hôpital Avicenne de Bobigny, dans la lutte contre la pandémie. Elle témoigna de la réalité vécue par le personnel soignant tout au long de la crise sanitaire.

## LA VIE ASSOCIATIVE

**Le livret parental numérique :** l'Udaf 93 a compilé un certain nombre d'éléments dans le but d'apporter un premier éclairage et de poser les premières balises pour une utilisation raisonnée d'internet. Dans ce livret les parents trouveront des informations sur le contrôle parental, le contrôle des achats sur

internet mais aussi la classification des jeux vidéo, les divers réseaux sociaux, un guide des écrans adaptés à chaque âge, un lexique. Il a été adressé aux familles adhérentes ainsi qu'aux différents partenaires de l'UDAF (Conseil Départemental, CAF ...). Si vous souhaitez recevoir d'autres exemplaires, contactez la vie associative.

**Visio cyber harcèlement du mercredi 30 mars :** animée par Mme BLONDEL, du réseau « 3-6-9-12.org », cette dernière nous définit le cyberharcèlement. Il s'agit d'un rapport de force à répétition de plusieurs personnes contre une seule. La victime sera isolée et mise à l'écart. Il est le fait de violences physiques filmées et mises en ligne, l'exclusion des réseaux sociaux, de partage d'images intimes, de révélation de la sexualité etc..

L'intervention de Mme BLONDEL fut l'occasion d'identifier les signes pouvant alerter les parents (décrochage scolaire, isolement, somatisation..) d'un cyberharcèlement et ses conséquences parfois dramatiques (suicide) qui peuvent en découler. Un temps fut dédié aux interrogations des parents. Mme BLONDEL rappela que tout le monde peut devenir cyberharceleur : un « like » suffit.

**Ateliers numériques :** l'UDAF propose un accompagnement aux démarches en ligne par l'organisation de 10 ateliers entre le 26 avril et le 1<sup>er</sup> juin. Ces ateliers seront animés par l'association DELTA 7. Ils sont ouverts à tous et sont gratuits.